

Séance ordinaire du conseil municipal du 3 octobre 2016

PROVINCE DE QUÉBEC

VILLE DE LAVALTRIE

À une séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Lavaltrie, tenue le lundi 3 octobre 2016 à 19 h 30, au lieu ordinaire des séances du conseil au 1370, rue Notre-Dame à Lavaltrie, et à laquelle séance sont présents les membres du conseil suivants : monsieur le maire, Jean Claude Gravel, mesdames les conseillères, Michele Dawe, Isabelle Charette et Lynda Pelletier et messieurs les conseillers, Pascal Tremblay, Christian Goulet, Roland Clermont, Denis Moreau et Gaétan Bérard.

Sont également présents : messieurs Yvon Mousseau, directeur général et Marc-Olivier Breault, directeur général adjoint ainsi que madame Madeleine Barbeau, greffière.

Ouverture de l'assemblée

Monsieur le maire, Jean Claude Gravel constate le quorum et déclare ouverte la présente séance ordinaire.

2016-10-01

Adoption des procès-verbaux des séances des 12 et 22 septembre 2016

Il est proposé par monsieur Gaétan Bérard
Appuyé par monsieur Pascal Tremblay

Que soient approuvés les procès-verbaux des séances tenues les 12 et 22 septembre 2016. Les membres du conseil ayant reçu copie de ces documents avant la présente séance et ayant constaté leur fidèle transcription dispensent la greffière de leur lecture et les approuvent sans modification.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

Période de questions

Lors de la période de questions il n'y a eu aucune intervention de la part des personnes présentes.

Dépôt du procès-verbal du Comité consultatif d'urbanisme du 26 septembre 2016

La greffière dépose le procès-verbal du Comité consultatif d'urbanisme du 26 septembre 2016.

2016-10-02

Demande de permis PIIA - lot 3 064 817 - rue Notre-Dame

ATTENDU que le conseil municipal a été saisi d'une demande de permis PIIA présentée par *madame Sylvie Stortini* ;

ATTENDU que le projet vise la construction d'une habitation unifamiliale isolée munie d'un logement additionnel sur le lot 3 064 817 situé sur la rue Notre-Dame ;

ATTENDU que le projet rencontre les objectifs et critères du PIIA qui visent notamment à ce que ce type de construction ait l'apparence architecturale d'une résidence unifamiliale ;

ATTENDU la recommandation favorable du Comité consultatif d'urbanisme ;

EN CONSÉQUENCE ;

Il est proposé par madame Lynda Pelletier
Appuyé par monsieur Gaétan Bérard

Que le conseil municipal approuve les plans du projet de construction d'une habitation unifamiliale isolée munie d'un logement additionnel sur le lot 3 064 817, tels que présentés par *madame Stortini*.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

2016-10-03

Demande de permis PIIA - logement additionnel - 82, rue des Jardins-de-l'Aurore

ATTENDU que le conseil municipal a été saisi d'une demande de permis PIIA présentée par *monsieur Jean-François Ricard* ;

ATTENDU que le projet vise l'agrandissement d'une habitation unifamiliale isolée située au 82, rue des Jardins-de-l'Aurore afin d'y aménager un logement additionnel ;

ATTENDU que le projet rencontre les objectifs et critères du règlement de PIIA qui visent entre autres, à ce que ce type de construction ait l'apparence architecturale d'une résidence unifamiliale ;

ATTENDU la recommandation favorable du Comité consultatif d'urbanisme ;

EN CONSÉQUENCE ;

Il est proposé par monsieur Roland Clermont
Appuyé par monsieur Pascal Tremblay

Que le conseil municipal approuve les plans du projet d'agrandissement d'une habitation unifamiliale isolée, située au 82 rue des Jardins-de-l'Aurore, afin d'y aménager un logement additionnel, tels que présentés par *monsieur Ricard*.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

2016-10-04

Demande de permis PIIA - 234, rue Saint-Antoine Nord

ATTENDU que le conseil municipal a été saisi d'une demande de permis PIIA présentée par *Enseignes Média Modul pour Gestion Duchesne et St-Georges inc.* ;

ATTENDU que le projet a pour but d'installer une enseigne intégrée au bâtiment et à remplacer une enseigne dans la structure d'enseignes communautaire existante au 234, rue Saint-Antoine Nord ;

ATTENDU que le projet répond aux objectifs et critères du PIIA pour les enseignes ;

ATTENDU la recommandation favorable du Comité consultatif d'urbanisme ;

EN CONSÉQUENCE ;

Il est proposé par madame Michele Dawe
Appuyé par madame Lynda Pelletier

Que le conseil municipal approuve les plans du projet d'enseignes relatifs au 234, rue Saint-Antoine Nord, tels que présentés par *Enseignes Média Modul* pour *Gestion Duchesne et St-Georges inc.*

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

2016-10-05

Demande de permis PIIA -1190, rue Notre-Dame, local 103

ATTENDU que le conseil municipal a été saisi d'une demande de permis PIIA présentée par madame Valérie Mathieu ;

ATTENDU que le projet a pour but de relocaliser, sur le même bâtiment commercial situé au 1190, rue Notre-Dame, une enseigne murale déjà approuvée en PIIA en 2010 ;

ATTENDU que le projet respecte les objectifs et critères du PIIA pour les enseignes ;

ATTENDU la recommandation favorable du Comité consultatif d'urbanisme ;

EN CONSÉQUENCE ;

Il est proposé par monsieur Pascal Tremblay
Appuyé par madame Michele Dawe

Que le conseil municipal approuve le projet de relocalisation de l'enseigne au 1190, rue Notre-Dame, local 103, tel que présenté par *madame Mathieu*.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

2016-10-06

Demande d'autorisation de démolition d'immeuble - 10, rue Jolibourg

ATTENDU que le conseil municipal a été saisi d'une demande d'autorisation de démolition présentée par *Patrick Morin inc.* ;

ATTENDU que le projet vise la démolition d'une habitation unifamiliale et ses bâtiments accessoires situés au 10, rue Jolibourg ;

ATTENDU que suite à l'affichage de l'avis d'une demande d'autorisation de démolition dudit immeuble, plusieurs résidents du secteur ont manifesté par écrit, leur opposition ;

ATTENDU que la réutilisation du sol envisagée est un stationnement, ce qui n'est pas conforme à la réglementation d'urbanisme ;

ATTENDU que le conseil municipal, après la prise en considération de l'ensemble de ces éléments et des différents critères mentionnés à l'article 8.2 du règlement numéro 161-2011 concernant la démolition d'immeubles, juge opportun de refuser la demande de démolition ;

EN CONSÉQUENCE ;

Il est proposé par madame Michele Dawe
Appuyé par madame Lynda Pelletier

Que le conseil municipal refuse la demande d'autorisation de démolition de l'habitation unifamiliale et ses bâtiments accessoires situés au 10, rue Jolibourg.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

2016-10-07

Demande d'autorisation de démolition d'immeuble - 123, terrasse Chaville

ATTENDU que le conseil municipal a été saisi d'une demande d'autorisation de démolition présentée par *monsieur Jean-Pierre Perreault* ;

ATTENDU que le projet vise la démolition d'une habitation unifamiliale ainsi que les constructions accessoires, notamment la piscine creusée, situés au 123, terrasse Chaville ;

ATTENDU que le bâtiment principal est vacant et ne possède aucune valeur patrimoniale ;

ATTENDU que le conseil municipal, après étude de la demande et la prise en considération des différents critères mentionnés à l'article 8.2 du règlement numéro 161-2011 concernant la démolition d'immeubles, entend accepter la demande de démolition ;

EN CONSÉQUENCE ;

Il est proposé par monsieur Roland Clermont
Appuyé par monsieur Gaétan Bérard

Que le conseil municipal autorise la démolition de l'immeuble situé au 123, terrasse Chaville.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

Dépôt du certificat d'absence de demande valide de participation à un référendum - règlement RRU2-23-2016

La greffière dépose un certificat relatif à l'absence de demande valide de participation à un référendum concernant le second projet de règlement numéro RRU2-23-2016 intitulé : *Règlement de concordance au Plan d'urbanisme aux fins de modifier le Règlement de zonage numéro RRU2-2012 et plus spécifiquement de modifier les usages autorisés dans la zone C-155.*

2016-10-08

Adoption du règlement RRU2-23-2016

Les membres du conseil présents déclarent avoir lu le règlement numéro RRU2-23-2016 et renoncent à sa lecture ;

Il est proposé par monsieur Christian Goulet
Appuyé par madame Michele Dawe

Que le conseil municipal adopte le règlement numéro RRU2-23-2016 intitulé : *Règlement de concordance au Plan d'urbanisme aux fins de modifier le Règlement de zonage numéro RRU2-2012 et plus spécifiquement de modifier les usages autorisés dans la zone C-155*, tel que déposé.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

2016-10-09

Adoption du 1er projet de règlement RRU2-26-2016

Il est proposé par monsieur Pascal Tremblay
Appuyé par madame Michele Dawe

Que le conseil municipal de la Ville de Lavaltrie adopte le premier projet de règlement numéro RRU2-26-2016 intitulé : *Règlement aux fins de modifier le Règlement de zonage numéro RRU2-2012 et plus spécifiquement d'autoriser, dans certains parcs et espaces verts, uniquement les usages de la classe Parcs et espaces verts (P-2) et, parmi la classe Communautaire (P-1), les sous-catégories Services socioculturels, récréatifs et Autres services publics*, tel que déposé.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

2016-10-10

Soutien à l'élite

Il est proposé par madame Michele Dawe
Appuyé par monsieur Pascal Tremblay

Que le conseil municipal de la Ville de Lavaltrie, dans le cadre de son programme de soutien financier à l'élite, octroie les bourses suivantes :

Nom	Organisme	Bourse
Marie-Joëlle Vandal	Rouge et or	1 000 \$

Laurence Bilodeau	Club de judo Jikan	250 \$
Samuel Tourigny	Club de judo Jikan	250 \$
Alicia Néro Morel	Gymnica	250 \$
Mélodie Prot Lacroix	Association régionale de patinage artistique Lanaudière	250 \$

Que les bourses ainsi octroyées à chacun des organismes auxquels sont membres lesdits athlètes, serviront exclusivement à défrayer une partie des coûts reliés à l'entraînement respectif de ces derniers.

Que ces sommes soient imputables au poste budgétaire 02 701 92 972 *Subvention programme élite*.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

2016-10-11

Appropriation du fonds de parc - Boisé du Chemin du Roy - caractérisation et inventaires

Il est proposé par madame Isabelle Charette
Appuyé par madame Lynda Pelletier

Que le conseil municipal de la Ville de Lavaltrie autorise la réalisation de la caractérisation et de l'inventaire du Boisé du Chemin du Roy ;

Que les honoraires professionnels reliés à ce mandat sont estimés à un montant maximal de 3 100 \$;

Que cette somme soit appropriée du fonds de parc et transférée au poste budgétaire 23 080 16 721 *Aménagement lumineaire* ;

Que cette dépense sera, le cas échéant, assumée par le règlement d'emprunt décrétant la réalisation des travaux d'aménagement du Boisé du Chemin du Roy.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

2016-10-12

Dépôt d'une demande d'aide financière au programme appel de projets en développement des collections des bibliothèques publiques autonomes

ATTENDU que la Ville de Lavaltrie demande une aide financière auprès du ministère de la Culture et des Communications pour le développement de la collection de la bibliothèque publique autonome sur son territoire ;

ATTENDU que madame Brigitte Richer, à titre de directrice de la bibliothèque, est en mesure d'effectuer cette demande au ministère ;

EN CONSÉQUENCE ;

Il est proposé par madame Lynda Pelletier

Appuyé par madame Isabelle Charette

Que le conseil municipal autorise la production d'une demande d'aide financière de développement des collections des bibliothèques publiques autonomes pour l'année 2016-2017 ;

Que madame Brigitte Richer, directrice de la bibliothèque, agisse à titre de mandataire pour la Ville de Lavaltrie dans ce dossier, et soit ainsi autorisée à effectuer cette demande.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

2016-10-13

Renouvellement - programme d'Aide aux initiatives de partenariat

Il est proposé par madame Lynda Pelletier
Appuyé par madame Isabelle Charette

Que le conseil municipal autorise monsieur Jean-Sébastien Martin, directeur du Service de la culture et du patrimoine, à déposer le plan d'action 2017 auprès du ministère de la Culture et des Communications, afin de négocier une entente de développement culturel dans le cadre du *programme d'Aide aux initiatives de partenariat* (PAIP) et à agir comme mandataire de la Ville de Lavaltrie dans ce dossier ;

Que le conseil municipal s'engage à participer financièrement à l'entente culturelle PAIP 2017, à parité des sommes consenties par le *ministère de la Culture et des Communications*, jusqu'à une somme maximale de 25 000 \$ pour l'exercice financier 2017 ;

Que monsieur le maire, Jean Claude Gravel, soit autorisé à signer pour et au nom de la Ville de Lavaltrie l'entente de partenariat avec le ministère de la Culture et des Communications pour le volet entente développement culturel dans le cadre du *programme d'Aide aux initiatives de partenariat*.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

2016-10-14

Aide financière - Café culturel de la Chasse-galerie

Il est proposé par monsieur Roland Clermont
Appuyé par monsieur Christian Goulet

Que le conseil municipal octroie une aide financière de 6 000 \$ à la *Coopérative de solidarité du Café culturel de la Chasse-galerie* visant la réalisation d'un plan concept et d'un estimé budgétaire pour la réalisation de travaux permettant d'améliorer le bâtiment destiné aux arts de la scène ;

Que cette somme soit appropriée du surplus libre de la Ville.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

À ce point de l'ordre du jour, monsieur le maire, Jean Claude Gravel déclare qu'il ne participera pas aux délibérations sur le prochain dossier, du fait qu'il siège sur le conseil d'administration de la *Sinfonia de Lanaudière*, donc il se retire.

2016-10-15

Sinfonia de Lanaudière - don

Il est proposé par monsieur Denis Moreau
Appuyé par monsieur Gaétan Bérard

Que le conseil municipal souscrit une somme de 500 \$ à la *Sinfonia de Lanaudière* dans le cadre de sa campagne de financement annuelle ;

Que cette dépense soit assumée par le poste budgétaire 02 110 00 970 *Subventions et dons des élus*.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

À ce point de l'ordre du jour, monsieur le maire Jean Claude Gravel réintègre son siège.

2016-10-16

Avis de motion et dispense de lecture - modification règlement entretien des barrages

Je, Christian Goulet, conseiller de cette municipalité, donne avis de motion avec dispense de lecture à la greffière, lors de son adoption, qu'à la prochaine séance ou à une séance subséquente, je proposerai ou l'un des membres du conseil proposera la modification du règlement de perception numéro 002-17-2016 relatif à l'entretien des barrages.

2016-10-17

Adoption du règlement 219-2016

Les membres du conseil présents déclarent avoir lu le règlement numéro 219-2016 et renoncent à sa lecture ;

Il est proposé par monsieur Pascal Tremblay
Appuyé par madame Michele Dawe

Que le conseil municipal adopte le règlement numéro 219-2016 intitulé : *Règlement aux fins d'abroger le règlement numéro 209-2015*, tel que déposé.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

2016-10-18

Ratification d'embauche - urbaniste et inspecteur en bâtiment - poste temporaire

Il est proposé par monsieur Christian Goulet
Appuyé par monsieur Gaétan Bérard

Que le conseil municipal, suite à la recommandation du comité de sélection, ratifie l'embauche de monsieur Guillaume Albert-Bouchard au poste d'urbaniste – inspecteur en bâtiment, et ce, afin de procéder au remplacement pour un congé de maternité de madame Kim Leblanc ;

Que la date d'entrée en fonction de monsieur Albert-Bouchard est le 3 octobre 2016 ;

Que le statut de monsieur Albert-Bouchard est celui d'une personne salariée temporaire ;

Que la période de remplacement est pour une durée indéterminée ;

Que monsieur Albert-Bouchard soit rémunéré à l'échelon 3 du poste d'urbaniste et inspecteur en bâtiment et qu'il soit soumis à une période d'essai de 575 heures ;

Que les autres conditions de travail présentement consenties à monsieur Albert-Bouchard soient celles prévues par la convention collective à l'égard d'une personne salariée temporaire ;

Que la présente résolution abroge et remplace la résolution numéro 2016-09A-38 traitant du même sujet.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

2016-10-19

Ratification d'embauches - Service des loisirs

Il est proposé par monsieur Christian Goulet
Appuyé par monsieur Gaétan Bérard

Que le conseil municipal de la Ville de Lavaltrie ratifie l'embauche des personnes suivantes :

Nom	Titre	Taux horaire
Nelson Alzate	Concierge 26 septembre au 26 novembre 2016	14,96 \$
Gérard Lamarre	Surveillant 15 octobre 2016 au 31 mars 2017	11,82 \$

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

2016-10-20

Ratification d'embauche - agente de communication - poste temporaire

Il est proposé par monsieur Denis Moreau
Appuyé par monsieur Christian Goulet

Que le conseil municipal ratifie l'embauche de madame Audrey Perreault-Guité à titre de personne salariée temporaire à la

fonction d'agente de communication, et ce, à compter du 28 septembre 2016, pour une période indéterminée ;

Que madame Perreault-Guité soit rémunérée à l'échelon 4 de la fonction d'agente de communication et que les autres conditions de travail soient celles prévues par la convention collective à l'égard d'une personne salariée temporaire.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

2016-10-21

Ratification d'embauche - préposée au comptoir de prêt bibliothèque - poste temporaire

Il est proposé par monsieur Christian Goulet
Appuyé par monsieur Pascal Tremblay

Que le conseil municipal ratifie l'embauche de madame Lise Pigeon à titre de personne salariée temporaire à la fonction de préposée au comptoir de prêt à la bibliothèque, et ce, à compter du 26 septembre 2016, pour une période indéterminée ;

Que madame Pigeon soit rémunérée à l'échelon 7 de la fonction de préposée au comptoir de prêt et que les autres conditions de travail soient celles prévues par la convention collective à l'égard d'une personne salariée temporaire.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

À ce point de l'ordre du jour, madame la conseillère, Michele Dawe déclare qu'elle ne participera pas aux délibérations sur le prochain dossier, du fait qu'elle siège sur le conseil d'administration du Réseau des Femmes Élues de Lanaudière, donc elle se retire et s'abstient de voter.

2016-10-22

Appui - Réseau des Femmes Élues de Lanaudière

ATTENDU que les élues, ex-élues et candidates potentielles se sont dotées d'un réseau structuré afin d'augmenter le nombre de femmes élues tant au sein des conseils municipaux, de la députation, des commissions scolaires, des instances syndicales, économiques, culturelles ou communautaires de la région ;

ATTENDU que la mission du RFEL est de soutenir et outiller les élues et les candidates potentielles selon leurs besoins, particulièrement celles qui sont seules dans leur conseil, par la formation, le support, le partage d'informations, le développement de compétences et de stratégies, la reconnaissance ;

ATTENDU que nous reconnaissons l'importance de la présence des femmes au sein des conseils municipaux et favorisons la mise en place de moyens concrets pour augmenter la présence des femmes au sein des lieux de décisions ;

EN CONSÉQUENCE ;

Il est proposé par monsieur Pascal Tremblay
Appuyé par madame Isabelle Charette

Que le conseil municipal de la Ville de Lavaltrie appuie le *Réseau des Femmes Élues de Lanaudière* par une contribution financière de 100 \$, reconnaissant ainsi l'importance que nous accordons à la place des femmes au sein des conseils municipaux et nous engageant à soutenir les efforts du RFEL pour l'atteinte de ses objectifs ;

Que cette dépense soit imputable au poste budgétaire 02 110 00 970 *Subvention et dons – élus*.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

À ce point de l'ordre du jour, madame la conseillère Michele Dawe réintègre son siège.

2016-10-23

Autorisation de travaux et de paiement de divers projets

Il est proposé par monsieur Christian Goulet
Appuyé par monsieur Denis Moreau

Que le conseil municipal autorise l'exécution des travaux décrits à l'avis de changement suivant :

Règlement 207-2015 - Remplacement de différents ponceaux

Excavation Normand Majeau inc.	Avenant 180	3 105,93 \$
--------------------------------	-------------	-------------

Règlement 211-2015 - Travaux de mise aux normes, de rénovation et de réaménagement du presbytère

Arcand Laporte Klimpt, architectes	Avenant 179	2 184,69 \$
------------------------------------	-------------	-------------

Que le conseil autorise les paiements suivants dans le cadre des travaux autorisés par différents règlements soit :

Règlement 190-2013 – Travaux de remplacement et d'implantation d'infrastructures souterraines sur la terrasse Gravel

Les Services EXP inc.	Coupon 902	1 207,24 \$
-----------------------	------------	-------------

Règlement 205-2015 - Achat et l'installation de divers instruments de mesure et contrôle pour l'élaboration d'un plan d'intervention de réduction des eaux parasites

Hebdo Médias Transcontinental	Coupon 895	289,73 \$
Hebdo Médias Transcontinental	Coupon 896	820,92 \$

Règlement 207-2015 - Remplacement de différents ponceaux

Solmatech inc.	Coupon 897	638,11 \$
Excavation Normand Majeau inc.	Coupon 900	199 880,15 \$

Règlement 211-2015 - Travaux de mise aux normes, de rénovation et de réaménagement du presbytère

Arcand Laporte Klimpt, architectes	Coupon 899	2 184,69 \$
------------------------------------	------------	-------------

Règlement 217-2016 – Achat de différents véhicules, l'acquisition et l'aménagement d'une borne de recharge

H. Grégoire Nissan Vimont Laval	Coupon 898	42 772,71 \$
Repentigny Chevrolet	Coupon 901	750,35 \$

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

Autorisation de dépenses

Conformément aux dispositions de l'article 477.2 de la *Loi sur les cités et villes*, le trésorier dépose un rapport relatif aux autorisations des dépenses accordées par les fonctionnaires ou employés responsables d'activités budgétaires, pour la période du 26 août au 25 septembre 2016.

2016-10-24

Autorisation de paiement - comptes à payer du mois de septembre 2016

Il est proposé par monsieur Christian Goulet
Appuyé par monsieur Denis Moreau

Que le conseil municipal autorise le paiement des déboursés du mois de septembre 2016 de la Ville de Lavaltrie, incluant les dépenses du fonds d'administration et les dépenses en immobilisation, le tout pour une somme de 488 810,87 \$, selon le rapport déposé par le Service des comptes payables (chèques numéros 347 à 350, 40 510 à 40 516, 40 518, 40 520, 40 523 à 40 643 et 40 646 à 40 674).

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

2016-10-25

Levée de l'assemblée

Il est proposé par monsieur Gaétan Bérard
Appuyé par madame Michele Dawe

Que l'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 h 04.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

Jean Claude Gravel, maire

Madeleine Barbeau, greffière

Approbation, par le maire, des règlements et résolutions (art. 53 L.C.V.)

Je soussigné, Jean Claude Gravel, maire de la Ville de Lavaltrie approuve les règlements et résolutions du présent procès-verbal.

EN FOI DE QUOI, j'ai signé ce 4^e jour du mois d'octobre 2016.

Jean Claude Gravel, maire